

Quelques définitions.

Pour bien maîtriser la notion de handicap, il est essentiel de connaître plusieurs définitions clés qui permettent de comprendre les différentes dimensions de ce concept, tant d'un point de vue médical que social.

- Handicap

La définition du handicap varie en fonction des approches, mais selon la loi française du 11 février 2005, le handicap est défini comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- Déficience

La déficience désigne toute perte ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. Il peut s'agir d'une incapacité partielle ou totale de fonctionnement d'un organe ou d'une fonction.

- Exemple : une déficience visuelle correspond à une perte partielle ou totale de la vue.

- Incapacité

L'incapacité désigne la réduction partielle ou totale de la capacité d'une personne à accomplir une activité de manière normale ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain.

- Exemple : une personne ayant une déficience auditive peut avoir une incapacité à percevoir les sons ou à communiquer verbalement.

- Restriction de participation

La restriction de participation fait référence aux difficultés rencontrées par une personne pour s'impliquer dans des situations de la vie quotidienne. Cette restriction est souvent due à la combinaison d'une déficience et d'un environnement qui ne prend pas en compte les besoins spécifiques de la personne.

- Exemple : une personne en fauteuil roulant peut rencontrer des restrictions de participation si les bâtiments publics ne sont pas accessibles.

- Compensation

La compensation désigne les mesures mises en place pour pallier les limitations d'activité ou les restrictions de participation dues à un handicap. Cela peut inclure des aides humaines, techniques ou des aménagements dans l'environnement.

- Exemple : une rampe d'accès pour une personne en fauteuil roulant, ou un logiciel de synthèse vocale pour une personne aveugle.

- ***Accessibilité***

L'accessibilité est la capacité pour une personne, en situation de handicap ou non, d'accéder sans obstacle aux différents services, lieux et activités de la vie quotidienne (éducation, travail, transports, loisirs, etc.). L'accessibilité concerne les infrastructures, mais aussi l'accès à l'information et à la communication.

- Exemple : des bâtiments accessibles avec des ascenseurs et des signalisations adaptées, des sites web accessibles pour les malvoyants, etc.

- ***Polyhandicap***

Le polyhandicap se réfère à une situation de handicap complexe associant plusieurs déficiences graves (souvent physiques et mentales), entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

- Exemple : une personne souffrant à la fois de paralysie physique sévère et de déficiences cognitives importantes.

- ***Inclusion***

L'inclusion est le processus qui vise à intégrer toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, dans les différents aspects de la société (travail, éducation, loisirs, etc.), en adaptant les structures, les services et les attitudes pour qu'elles soient accessibles et accueillantes pour tous.

- Exemple : des écoles qui accueillent à la fois des enfants valides et des enfants en situation de handicap, avec des aménagements adaptés pour garantir l'égalité des chances.

- ***MDPH***

La MDPH est une structure créée par la loi de 2005, présente dans chaque département français, qui sert de guichet unique pour les démarches liées au handicap. Elle évalue les besoins des personnes handicapées et leur propose des aides (allocation, aménagements, assistance, etc.).

- ***Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF)***¹

La CIF, développée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est un cadre pour décrire et mesurer la santé et le handicap. Elle prend en compte :

- Les fonctions et structures corporelles (déficiences),
- Les activités (incapacités),
- La participation (restrictions),
- Les facteurs environnementaux (facilitateurs ou obstacles).

- ***Autonomie***

L'autonomie désigne la capacité d'une personne à effectuer des activités par elle-même sans aide extérieure ou avec une aide partielle, notamment dans les gestes quotidiens (se déplacer, se nourrir, s'habiller, etc.).

- Exemple : une personne peut être autonome avec l'aide d'une prothèse ou d'un dispositif technologique.

- ***Éducation inclusive***

L'éducation inclusive est une approche qui vise à intégrer tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap, dans les mêmes écoles et classes que les autres enfants, tout en fournissant les supports et adaptations nécessaires pour garantir leur apprentissage.

- ***Travail protégé***

Le travail protégé désigne des structures spécifiques comme les ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) qui permettent aux personnes handicapées, souvent éloignées du marché du travail traditionnel, d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités.

- ***PCH (Prestation de Compensation du Handicap)***²

La PCH est une aide financière destinée à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées (aide humaine, aménagement du logement, aides techniques, etc.). Elle fait partie du dispositif de compensation mis en place par la loi de 2005.

- ***Invalidité***

¹ <https://www.ehesp.fr/international/parteneriats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017759074/>

L'invalidité est une notion liée à une incapacité durable qui réduit les capacités d'une personne à travailler ou à accomplir des tâches quotidiennes. Elle est souvent évaluée dans le cadre de la sécurité sociale pour octroyer des aides ou des pensions.

- Exemple : une personne reconnue invalide peut bénéficier d'une pension d'invalidité pour compenser la perte de revenus liée à son incapacité à travailler.

Ces définitions permettent de comprendre les multiples facettes du handicap. Elles reflètent la transition d'une approche purement médicale à une vision plus inclusive, prenant en compte l'environnement social et les droits des personnes handicapées. Pour bien maîtriser la notion de handicap, il est crucial de comprendre que celui-ci est le résultat d'une interaction entre la personne et son environnement et que la société a un rôle fondamental à jouer dans l'adaptation de cet environnement pour garantir l'égalité des chances.